

**COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION**  
**RÈGLES DE COMPÉTITION ET RÈGLES TECHNIQUES**

Quelques principes à rappeler aux référents désignés par la CSO AURA pour préparer et gérer nos compétitions régionales.

Pour toutes questions particulières ou besoins spécifiques se rapprocher de la CSO

**Le Directeur de compétition** : c'est celui que la CSO charge de préparer en amont et sur le site la compétition désignée. Il s'assurera que les installations sont en état de recevoir les épreuves (aires de lancers, sauts), les matériels nécessaires seront bien prévus en bon état de fonctionner et conformément au règlement (ex : pesage engins lancers). Il devra également s'assurer de la compatibilité de la programmation horaire avec les installations.

*Word athletic (Règle 121) Le Directeur de compétition est chargé de planifier l'organisation technique d'une compétition en concertation avec le(s) Délégué(s) technique(s), le cas échéant. Il doit s'assurer de la bonne exécution de cette planification et résoudre tout problème technique conjointement avec le(s) Délégué(s) technique(s). Il dirige l'interaction entre les participants à la compétition et, par le biais du système de communication, est en contact avec tous les officiels principaux. (Règle 122) Directeur de réunion*

**Le Directeur de réunion** : c'est l'officiel qui préparera le jury en amont et auquel la ligue adressera les juges engagés ou désignés à l'avance. Le jour de la compétition Il assurera l'accueil et contrôlera leur positionnement avec le soutien des juges arbitres.

*Word athletic (Règle 122) Le Directeur de réunion est responsable du bon déroulement de la compétition. Il doit vérifier que tous les officiels sont présents pour assumer leurs fonctions, désigner des suppléants si nécessaire et a toute autorité pour mettre fin aux fonctions de tout officiel qui ne respecte pas les Règles. En coopération avec le Commissaire de terrain désigné, il doit veiller à ce que seules les personnes autorisées soient admises sur le Terrain de compétition. Note : Pour les compétitions de plus de quatre heures ou se déroulant sur plus d'une journée, il est recommandé que le Directeur de réunion soit secondé par un nombre suffisant d'Assistants.*

**Le juge-arbitre** : Il sera désigné par la CSO et il sera avisé de sa désignation. En cas d'indisponibilité il prévendra rapidement afin de pouvoir lui trouver un remplaçant. Il doit noter dans son rapport les éventuels bris ou détérioration de matériel, pour que la ligue puisse procéder au dédommagement.

*Word athletic (règle 125) Juges-arbitres* Selon le cas, on désignera un ou plusieurs Juges-arbitres pour la Chambre d'appel, pour les Courses, les Concours, les Épreuves combinées et pour les Épreuves de courses. Le cas échéant, on désignera un (ou plusieurs) Juge(s)-arbitre(s) vidéo. Un Juge-arbitre désigné pour superviser les départs est appelé le Juge-arbitre des départs. Le Juge-arbitre vidéo opérera à partir d'une salle de Contrôle vidéo. Il devrait consulter les autres Juges-arbitres et sera en communication avec eux.

**Secrétaire logica** : Le secrétaire logica est celui auquel la ligue adressera le fichier des inscriptions le jeudi vers 14h00. Il sera responsable de la saisie de la compétition y compris celle des juges (il précisera ceux qui sont en formation ou jeune juge dans le sous domaine qualification). Il sera aussi responsable de la mise en ligne sur SIFFA.

*Word athletic (Règle 132) Secrétaire compétition* : Le Secrétaire de compétition collectera pour chaque épreuve les résultats complets dont les détails lui seront indiqués par le Juge-arbitre, le Chef-chronométrateur, le Chef-juge de photographie d'arrivée ou le Chef-juge du chronométrage par transpondeur ainsi que le Préposé à l'anémomètre. Il communiquera immédiatement ces renseignements au Speaker, notera les résultats et remettra la feuille des résultats au Directeur de compétition. ....Les résultats des courses seront traités sous la direction du Chef-juge de photographie d'arrivée.... Dans les épreuves pour lesquelles des caractéristiques techniques différentes sont utilisées (tel que le poids des engins ou la hauteur des haies), les différences en question devront être indiquées clairement dans les résultats ou un résultat séparé montré pour chaque catégorie.

**Responsable chronométrage électrique** : Il est chargé de veiller à l'installation du matériel nécessaire à la chronométrie, de procéder à l'enregistrement et à la transmission des résultats à l'officiel logica. Afficher les résultats à l'arrivée des courses si les installations et le matériel le permettent. Procéder au test du « **Point 0** » en coordination avec le starter avant le début de la compétition.

**Starter** : Un responsable starter est désigné, il devra s'assurer que le matériel nécessaire sera présent : pistolet, munitions, ... Il devra coordonner la répartition des fonctions de chaque starter, et la communication avec le responsable du chronométrage. Effectuer le test du « **Point 0** » avant le début de la compétition.